

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 décembre 2009

LA POSTE ET LES ACTIVITÉS POSTALES - (n° 2138)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 123

présenté par  
M. Proriol-----  
**ARTICLE 2 TER**

À l'alinéa 5, après le mot :

« coût »,

insérer le mot :

« net ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement établit une cohérence avec la rédaction de l'alinéa 4 du même article telle que l'a modifiée la commission des affaires économiques.